

**REVENDICATIONS CGT POUR LA REUNION**  
**DES RP DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

**I-QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :**

**1) La CGT demande une présentation sur le non-respect des accords concernant l'amplitude horaire journalière et hebdomadaire sur le mois de septembre 2022 ainsi que le non-respect des 72h de délai de prévenance sur les changements d'horaire et les journées de travail rajoutées ou supprimées.**

|                           | Semaine 36 | Semaine 37 | Semaine 38      | Semaine 39      |
|---------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|
| Nombre de modification    | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>1</b>        | <b>5</b>        |
| Raisons des modifications | -          | -          | Suppression RTT | Suppression RTT |

**Effectifs au 31 août 2022**

| <b>CDI</b> | <b>CDD</b> | <b>Intérimaires</b> | <b>Stagiaires</b> | <b>Suspensions de contrat</b> |
|------------|------------|---------------------|-------------------|-------------------------------|
| <b>340</b> | <b>26</b>  | <b>9</b>            | <b>0</b>          | <b>25</b>                     |

**Compteurs au 31 août 2022**

| <b>+70H</b>  | <b>-40H</b>  | <b>Compteurs MOI+MOD</b>   |
|--|--|--|
| <b>0</b>   | <b>34</b>  | MOD : -16h<br>Qualifiés : -14h<br>Opérateurs : -28h<br>MOI : +3.6h |
| <b>+ 6 fois &gt; 42 heures hebdo</b>                 | <b>0 fois</b>  |  |
| <b>+ 2 fois &gt; 48 heures/6 jours</b>               | <b>0 fois</b>  |  |
| <b>Travail journalier &gt; 8h /nuit</b>              | <b>9 fois</b> (dont 2 prod – 1 nettoyage - 5 AM – 1 maintenance) |  |
| <b>Travail &gt; 9h50/ jour (hors temps de pause)</b> | <b>4 fois</b>  |  |
| <b>Repos quotidien &lt; 11h</b>                      | <b>0 fois</b>  |  |
| <b>Repos WE &lt; 35h</b>                             | <b>2 fois</b>  |  |
| <b>Travail &lt; 21h</b>                              | <b>1 fois</b>  |  |

**2) Détail sur les entrées et sorties de l'effectif CDI sur le mois d'août 2022.**

Sur le mois d'août, il y a eu 3 départs dont 1 retraite (ouvrier), 1 démission (ouvrier), 1 suspension de contrat (ouvrier) et 5 arrivées dont 1 AM, 1 nettoyeur de nuit, 1 gestionnaire quai réception et 2 fabricants.

**3) Détail sur les entrées et sorties de l'effectif CDD sur le mois d'août 2022.**

Sur le mois d'août, il y a eu 1 départ au nettoyage de nuit (fin de contrat) et 4 arrivées dont 1 apprenti maintenance pour 2 ans, 1 ordo/planif pour un contrat d'1 an, 1 AM pour un contrat d'1 an et 1 fabricant.

**4) Points sur les recrutements faits sur le mois d'août et à venir. Détail par type de contrats (CDI, Contrat à Durée Déterminée, intérimaires) et par poste. Durée des contrats.**

**Les recrutements en cours :**

- 3 fabricants dont 2 CDD et 1 CDI
- 3 déballeurs en CDD
- 1 CDL en CDD

**5) Effectif CDI, Main d'œuvre indirecte et Main d'œuvre directe, sur le site en août 2022.**

**Ouvriers/Employés : 245      Techniciens/Agents de maîtrise : 86      Cadres : 9**

**6) Volumes et organisations de travail prévisionnels, sur le mois d'octobre 2022.**

| <b>Prévisions</b>   | <b>Semaine 40</b> | <b>Semaine 41</b> | <b>Semaine 42</b> | <b>Semaine 43</b> |
|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>UVC</b>          | <b>1 400 000</b>  | <b>1 400 000</b>  | <b>1 300 000</b>  | <b>1 350 000</b>  |
| <b>Organisation</b> | <b>5 jours</b>    | <b>5 jours</b>    | <b>5 jours</b>    | <b>5 jours</b>    |

**7) Quels sont les volumes réels en UVC produits sur le mois de septembre par semaine ?**

|                             | <b>Semaine 36</b> | <b>Semaine 37</b> | <b>Semaine 38</b> | <b>Semaine 39</b> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Volumes réalisés UVC</b> | <b>1 200 000</b>  | <b>1 300 000</b>  | <b>1 280 000</b>  | <b>1 375 000</b>  |

**8) Kg produit/heure de MOD sur le mois d'août 2022.**

**53 kg/h**

**9) Delta entre les compteurs les plus hauts et les compteurs les plus bas (hors salariés exemptés du passage à 0). Détail par CSP à fin août 2022 :**

**Ouvriers**

**Compteur le plus bas : -79h**

**Compteur le plus haut : +28h**

**TAM/Cadres**

**Compteur le plus bas : -35h**

**Compteur le plus haut : +52h**

**10) Il semblerait que le brancard de l'infirmier ne soit pas stable. Nous vous demandons de vérifier ce matériel. Y a-t-il un fréquentiel de vérification du matériel de secours ?**

**La vérification a été faite, le brancard est conforme aux normes de sécurité.**

**II-RECEPTION :**

**11) Réception S3 : Pour des raisons de sécurité et d'encombrement, serait-il possible de ne faire tourner la « Magurit » que l'après-midi et/ou de nuit ?**

**La direction n'est pas en mesure de répondre à la demande de ne faire tourner la « Magurit » que l'après midi ou la nuit. Un point va être fait le 05 octobre pour trouver des solutions. Un retour sur le sujet nous sera fait à la RP de novembre.**

**III-FABRICATION :**

**12) Fabrication : Points d'avancements des plans d'actions mis en place dans le service fabrication.**

**Concernant les plans d'actions ergonomie/sécurité, 46% ont été réalisés.**

- **Le nettoyage du trancheur à beurre a été validé.**
- **Le tuyau pour le picking va être mis en place courant octobre**
- **Les réunions RPO et les missions relais sécurité vont être remises en place**

### 13) Blentech secteur 3 : Quel est le délai de remise en conformité du lève bac ?

Une première action a été faite en septembre pour que les bacs ne forcent pas lorsqu'on les positionne dans le lève bacs (sauf pour les bacs déformés). Une deuxième action est en cours concernant le glissement des bacs sur le support.

► La CGT demande qu'une action soit également mise en place pour identifier les bacs non conformes avec un étiquetage qui passe dans le lave bac.

La responsable sécurité va reprendre le sujet.

### IV-CONDITIONNEMENT :

#### 14) L.16-Associative/couscous : Points d'avancements concernant les pistes d'améliorations ergonomiques ?

Au vu du coût important concernant les modifications qu'il faudrait apporter au niveau du matériel, la direction souhaite remettre en place une nouvelle réunion le 20 octobre avec le service process, l'ergonome et des conducteurs de ligne afin d'essayer de trouver d'autres solutions.

► La CGT rappelle qu'il y a déjà eu des groupes de travail sur le sujet. Les conducteurs de ligne ont posé les problématiques de ce poste. C'est à la direction de trouver des solutions pour améliorer l'ergonomie et protéger la santé des salariés. Il est clair que la direction ne veut pas investir dans cette ligne car l'avenir n'est pas dans les sachets plastiques !! Néanmoins, il n'est pas concevable que cette situation perdure et que des salariés continuent à dégrader leur santé.

#### 15) L.27 : Avez-vous avancé sur la demande d'améliorations des postes opérateurs sur le produit « Escalopes Viennoises » (mauvaise position générant des torsions du dos, éloignement de la ligne car pas possible de positionner ses jambes sous celle-ci...) ? Quelles sont les pistes d'améliorations ?

Le tapis où sont positionnés les gilacs d'escalope a été modifié semaine 39 afin de pouvoir passer les jambes dessous.

### V- SURREMBALLAGE :

#### 16) OFAM : Au vu des grosses productions de Couscous et de Risotto, les vendredis, qui génèrent de l'encombrement dans la salle, serait-il possible de revoir la planification d'un de ces produits afin d'éviter le risque d'accidents ?

Un travail est en cours, depuis semaine 39, avec la logistique pour prévoir des navettes supplémentaires en fonction des programmes.

### VI – EQUIPE DE NUIT :

#### 17) Nous vous demandons de redonner les règles de pause de RCN aux managers suite à des dérives.

Un rappel sur le sujet sera fait.

#### ► Pour rappel :

● *Le repos doit être pris par journée entière.*

● *Le RCN référence (acquis sur la période de référence précédente) doit être posé impérativement avant la fin de la période de référence en cours. Le manager doit s'assurer que le collaborateur pose ses jours ou à défaut lui imposer.*

● *Les heures non prises (car inférieurs à l'équivalent d'un jour posé) seront payées.*

**18) Gestion de nuit : Les gestionnaires de nuit demandent à être impérativement 2, conformément à ce qui avait été planifié à partir de la semaine 34.**

**Le responsable de service a rencontré les gestionnaires de nuit sur le sujet. Un recalage a été fait Semaine 39. Au vu de la charge de travail, 2 gestionnaires sont planifiés de nuit.**

**19) Autoclaves S3 : Les autoclavistes se plaignent de douleurs aux épaules en raison des ponts de chargement qui sont très lourds à manipuler. Nous vous demandons de mettre un système en place afin d'améliorer l'ergonomie de ce poste. Délai ?**

**Un suivi de l'état des ponts a été fait. La maintenance va vérifier les vérins.**

**► La CGT précise qu'il y a également un problème d'ergonomie lors de la manipulation des ponts.**

**Le sujet va être repris.**

**20) Nettoyage - Associatives : Les nettoyeurs demandent que les supports de godets et des goulottes des L.28, 13 et ACO soient pivotants comme sur la L.16, afin de faciliter le nettoyage. Délai ?**

**Un retour sur le sujet nous sera fait à la RP du mois de novembre.**

**21) Nettoyage : Au vu de la difficulté à retirer la colle, les nettoyeurs demandent que les affichages mis avec du scotch sur les murs, soient remplacés par des aimants.**

**Cela va être fait dans les endroits où cela est possible.**

## **VII – DIVERS :**

**22) Fermeture des restes : Il est fréquemment constaté que lors de la fermeture des restes, il n'y ait qu'une seule personne affectée sur ce poste pénible alors même que la charge de travail dans d'autres secteurs permettrait d'avoir un effectif conforme. Nous vous demandons de mettre l'effectif nécessaire lors de la fermeture des restes.**

**La direction va revoir le sujet.**

**23) Lors de la distribution des tracts semaine 39, la CGT a été interpellée par la direction sous prétexte que la distribution dans le couloir d'entrée de l'usine n'était pas autorisée !!**

**La CGT a rappelé à la direction l'article L. 2142-4 du Code du travail qui précise que :**

***« Les publications et tracts de nature syndicale peuvent être librement diffusés aux travailleurs de l'entreprise dans l'enceinte de celle-ci aux heures d'entrée et de sortie du travail ».***

**De plus, nous précisons que la distribution des tracts se fait dans le couloir depuis plus de 20 ans et que cela n'a jamais été relevé par les directions précédentes.**

**La direction de Mouilleron répond que la distribution dans le couloir est tolérée.**

**La CGT précise que ce n'est pas une tolérance mais la loi, la direction ne peut pas s'y opposer sous peine d'entraver le fonctionnement des Représentants syndicaux !**